

Flash Economie

N° 31

15 octobre 2024

Comment a fait la Suède pour faire disparaître son déficit public de 1993 à 1998 ?

La situation des finances publiques de la France incite à regarder l'expérience des pays qui ont réussi dans le passé à réduire fortement leur déficit public. Nous analysons l'exemple de la Suède.

Le déficit public de la Suède est passé de 10.6% du PIB en 1993 à un excédent de 0.8% du PIB en 1998. Cette réduction très forte du déficit public n'a pas résulté d'une hausse de la pression fiscale, mais d'un changement profond de l'organisation du secteur public.

Des agences ont été créées qui sont en charge d'un domaine particulier (transports, santé, éducation...); ces agences ont des objectifs sur plusieurs années de gains de productivité et d'investissement. Les salariés des agences ont un statut de droit privé.

Par ailleurs, les dépenses de santé, les allocations familiales, les indemnités de chômage ont été réduites et une réforme des retraites visant à l'équilibre automatique des régimes de retraite a été mise en place, un objectif d'excédent budgétaire en moyenne sur le cycle économique a été défini.

La mise en place de cette réforme des finances publiques a provoqué de plus une baisse du taux d'épargne des ménages suédois en raison de la disparition de l'anticipation de hausse des impôts dans le futur.

Patrick Artus

Conseiller économique senior

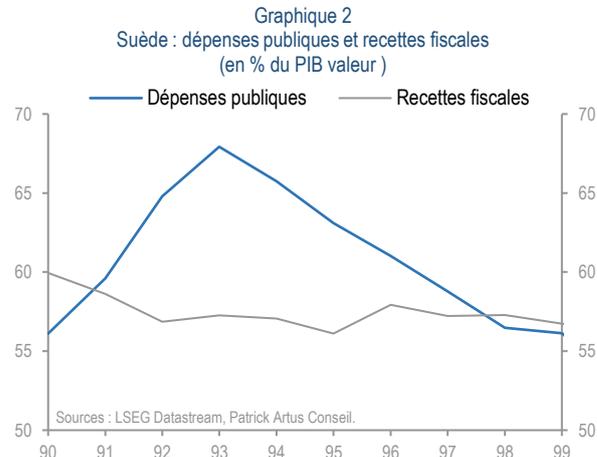
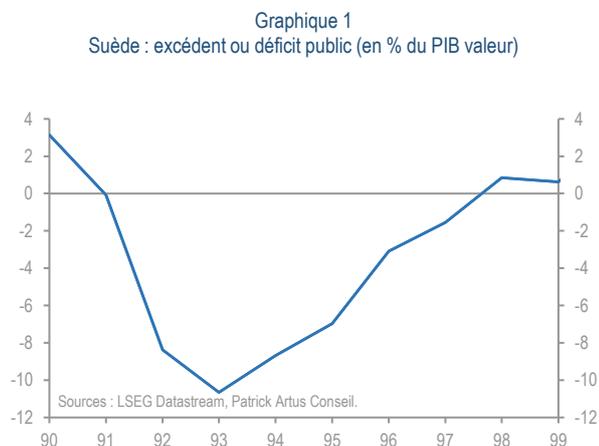
patrick.artus-ext@ossiam.com

X @PatrickArtus

Communication marketing : ce document n'a pas été élaboré selon les dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières et ses auteurs ne sont pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Une réduction du déficit public en Suède dans les années 1990 qui n'est pas due à la hausse de la pression fiscale

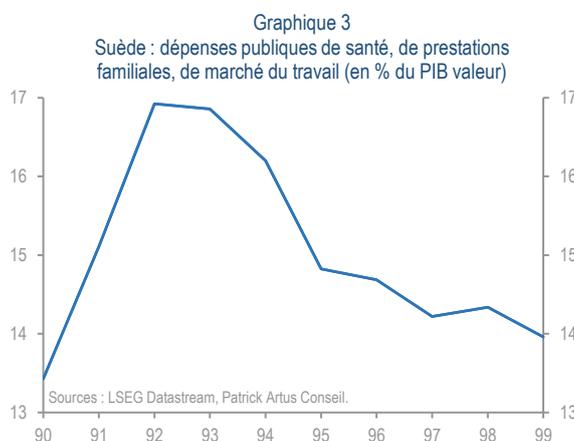
La France doit aujourd'hui réduire son déficit public de 7% du PIB (qui est le déficit prévu pour 2025) à 3% du PIB. La nécessité de réduire le déficit public en France incite à regarder l'expérience de pays qui ont réduit fortement leur déficit public dans le passé. Nous regardons l'expérience de la Suède dans les années 1990. Le Graphique 1 montre le déficit public de la Suède dans les années 1990, le Graphique 2 la pression fiscale et les dépenses publiques.



On voit que la réduction du déficit public est due à la baisse des dépenses publiques et non à la hausse de la pression fiscale.

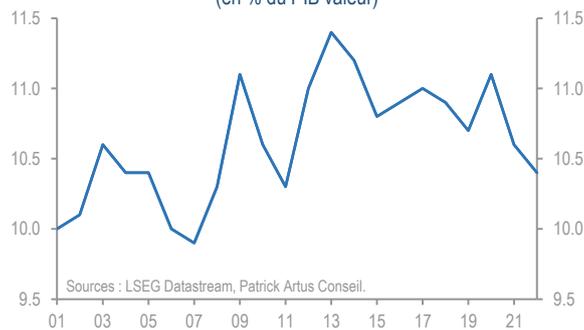
Une baisse des dépenses de protection sociale

A la suite des recommandations de la Commission Lindbeck, le gouvernement suédois conservateur réduit les dépenses de protection sociale (dépenses de santé, allocations familiales, allocations chômage) à partir de 1993 (Graphique 3).



Une réforme complète du système de retraite est mise en place à partir de 1994, le système de retraite comprend, à partir de cette date, une partie en répartition et une partie en capitalisation. Chaque salarié dispose d'un compte notionnel qui lui donne le montant de sa retraite en fonction de l'âge où il décide de prendre sa retraite (à partir de 61 ans). L'équilibre du système de retraite est assuré, année après année, par la détermination du niveau des retraites. En conséquence, les dépenses de retraite en Suède (Graphique 4) sont restées à peu près stables, autour de 11% du PIB.

Graphique 4
Suède : dépenses publiques de retraite
(en % du PIB valeur)



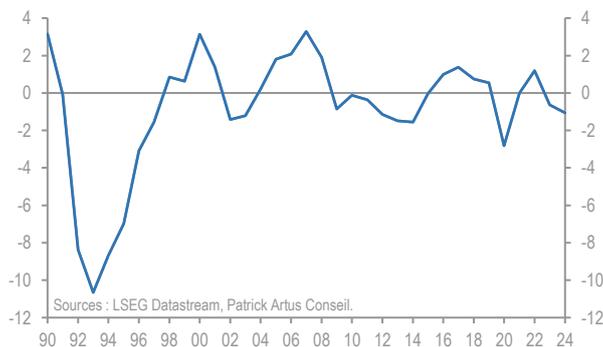
Une règle budgétaire stricte

Cette règle budgétaire inclut :

- l'absence de déficit public des collectivités locales ;
- un objectif d'excédent budgétaire de 1% du PIB calculé en moyenne sur la durée du cycle économique ;
- un plafond pour les dépenses publiques calculé sur 3 ans.

Quand on regarde le **déficit public de la Suède depuis les années 1990 (Graphique 5)**, on voit que cette règle de léger excédent sur le cycle économique a été respectée.

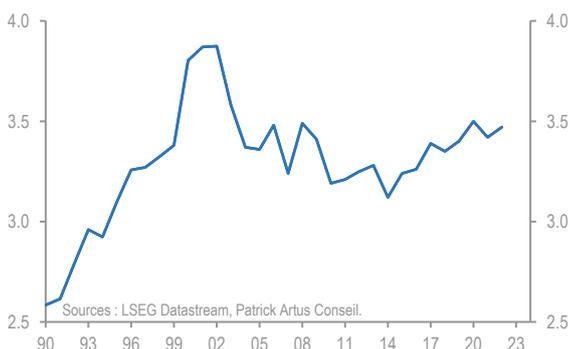
Graphique 5
Suède : excédent ou déficit public (en % du PIB valeur)



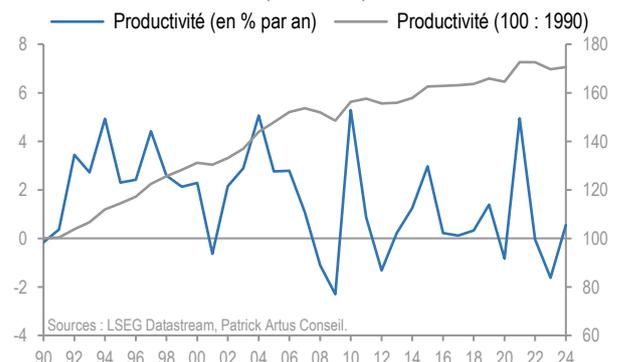
Ouverture à la concurrence

A partir de 1991, **de nombreux secteurs sont ouverts à la concurrence** : transport aérien, maisons de retraite, taxis, poste, télécommunications, chemins de fer, fret ferroviaire, électricité, pharmacies, agences pour l'emploi, écoles maternelles. L'ouverture de ces secteurs à la concurrence, ainsi qu'un effort important de Recherche-Développement (**Graphique 6**), ont conduit à une progression rapide de la productivité (**Graphique 7**).

Graphique 6
Suède : Dépenses totales de R&D
(en % du PIB valeur)



Graphique 7
Suède : productivité par tête



Système des agences publiques

L'administration Centrale en Suède comprend une quinzaine de ministères et environ **250 agences**, chacune en charge d'une mission de service public. Il y a une agence par exemple en charge de l'école, du transport, du budget, de l'enseignement professionnel, de la santé...

Le nombre de fonctionnaires est très faible (4600), et il y a 250000 salariés des agences, qui ont des contrats de travail de droit privé et des rémunérations individualisées. Les agences ont leurs comptes audités, elles sont évaluées régulièrement, elles font un compte-rendu trimestriel de leur activité au ministère en charge, elles ont une enveloppe budgétaire pluriannuelle.

De plus, les politiques publiques sont constamment évaluées par 35 agences d'évaluation.

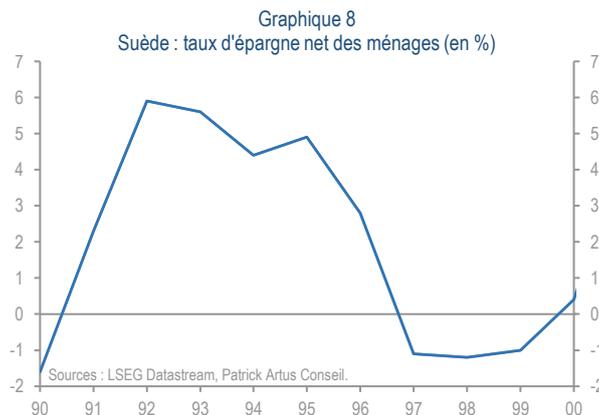
Recherche de consensus

Les différentes réformes, en particulier la réforme des retraites, ont été précédées par un long processus d'expertise et de négociation entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Les partenaires sociaux négocient en veillant au maintien de la compétitivité du pays. Par ailleurs, le secteur public suédois est performant, ce qui entraîne le consentement des Suédois à payer un impôt élevé.

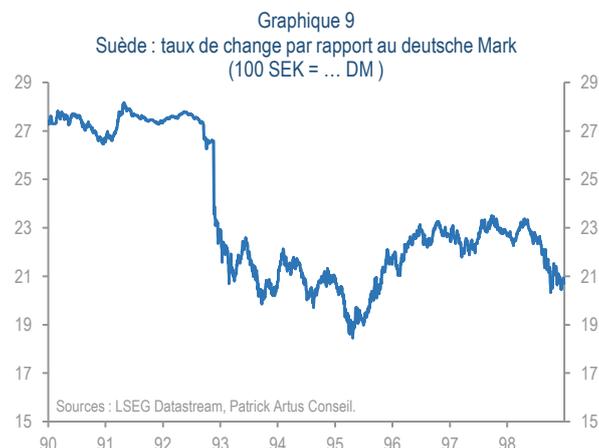
Des mécanismes qui ont aidé à la réduction du déficit public dans les années 1990

Deux mécanismes ont contribué au succès des politiques de réduction du déficit public dans les années 1990 :

- **d'une part, la neutralité ricardienne.** L'anticipation d'absence de hausse de la pression fiscale due à la réduction des dépenses publiques a conduit à **une baisse du taux d'épargne des ménages (Graphique 8)**, qui a soutenu la demande intérieure ;



- d'autre part, la **dévaluation du taux de change de la couronne suédoise en 1992 (Graphique 9)** a soutenu le commerce extérieur.



Synthèse : Quelles leçons de la Suède (dans les années 1990) pour la France (aujourd'hui) ?

La Suède dans les années 1990 a fait disparaître son déficit public par la réduction des dépenses publiques due à :

- la mise en place de règles de gestion budgétaire (excédent budgétaire en moyenne sur le cycle économique) ;
- l'amélioration de l'efficacité des services publics (avec le système des agences) ;
- la réduction des dépenses sociales (santé, chômage, famille) et une réforme des retraites impliquant la liberté de choix de l'âge du départ à la retraite et l'équilibre automatique du système des retraites ;
- un effort de Recherche-Développement et d'investissements technologiques conduisant à une progression rapide de la productivité ;

Il nous semble que la France pourrait aujourd'hui s'inspirer des politiques budgétaires menées en Suède depuis les années 1990.

Avertissement

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (Agrément n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils aient reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptibles de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.